

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/02/2022

Ordre du jour :

- **Présentation par le CAUE du Lot de perspectives d'aménagements des espaces publics du bourg.**
- **Avis sur le projet de PLUI du Grand Cahors.**
- **Questions diverses.**

Déroulement de la séance :

Le Conseil Municipal se tient à 20h30 dans la salle habituelle de ses séances.

Tous les conseillers sont présents ce soir.

Présentation par le CAUE du Lot de perspectives d'aménagements des espaces publics du bourg.

La première partie de ce Conseil Municipal se tient en présence d'un conseiller du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Lot, qui a réalisé, à la demande de la municipalité, une étude sur les espaces publics du village et qui est venu la présenter ce soir.

La particularité du village de Saint-Médard est, de par sa disposition et son relief, de ne pas disposer d'une place centrale dans le bourg. Les différents espaces publics, situés en périphérie et disposant chacun d'avantages et d'inconvénients, sont les suivants :

- La place du Rampeau, au bord de la Route de la Vallée du Vert. Cette place peut difficilement servir de lieu de vie de par sa situation en bordure de route très passante, sauf à envisager des aménagements routiers importants, ainsi que le déplacement du lieu de ramassage scolaire. Compte tenu de sa situation elle pourrait plutôt être aménagée pour un usage patrimonial et décoratif d'entrée de bourg.

- La place de la Vierge, avec la cabane des chasseurs, et par extension les abords du Vert avec le lavoir, possèdent un charme certain. Ce lieu présente les meilleurs atouts pour constituer un « espace nature et loisirs ».

- Les abords de la Mairie, avec le parking et le boulodrome, qui n'ont pas autant de charme mais possède une connexion au village par un chemin piéton.

Tout l'enjeu de possibles futurs aménagements serait d'arriver à connecter ces différents lieux au village et entre eux, avec donc la nécessité de sécuriser la circulation des véhicules en bas du village en réduisant leur vitesse.

Cette présentation intéressante agrémentée d'un schéma résumant tous ces éléments constitue ainsi une première base de travail sur laquelle des projets futurs plus précis pourraient s'appuyer.

Avis sur le projet de PLUI du Grand Cahors.

La suite de ce Conseil est dédiée au projet de PLUI du Grand Cahors.

Le Grand Cahors, par un courrier adressé aux différentes communes, demande à ces dernières de d'émettre un avis sur le projet de PLUI.

Les communes ont le choix d'émettre un avis favorable, un avis favorable avec réserves, ou un avis défavorable. Si des réserves sont émises, celles-ci seront étudiées. Si un avis défavorable est émis, celui-ci doit être motivé et ne ferait que repousser de quelques mois l'adoption de ce PLUI par la communauté d'agglomération.

Après avoir débattu sur les quelques points particuliers de la commune qui font l'objet de réserves (zones agricoles devenues zones naturelles) et considérant qu'un avis défavorable serait compliqué à justifier et n'apporterait rien de plus, le Conseil approuve ce projet de PLUI, avec réserves, par 7 voix pour et 2 abstentions.

Questions diverses.

Au sujet du chemin de Fredbert désormais interdit à la circulation, il est à noter que la Mairie a envoyé un mail d'information aux riverains.

La séance prend fin aux environs de 22h30.

Le Maire
Pascal CORNIOT

